



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES DE
ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

ASSOCIATION LOI DU 1/7/1901
(N° SIREN 401.480.827/SIRET 401.480.827.000.13)

13/10/2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mobilisation citoyenne pour les mobilités douces à Menton et Roquebrune Cap Martin

Un mois après son lancement le 9 septembre, l'ASPONA tire un bilan très positif de sa campagne de pétition « *Messieurs les Maires de Menton et Roquebrune, rendez-nous nos villes !* » (voir notre site www.aspona.org) et remercie toutes les personnes qui l'ont appuyée.

Plus de 130 signatures ont été réunies en quelques heures au Forum des associations avant la pluie diluvienne et en trois passages d'une heure sur les marchés, sans compter les nombreux envois par courrier.

Forte des témoignages de soutien, venant aussi bien des promeneurs, des personnes handicapées, des parents avec des poussettes d'enfants que des cyclistes, l'ASPONA va porter cette lettre aux Maires de deux communes littorales.

Nous leur demanderons de prendre des mesures concrètes et rapides pour aménager tous les trottoirs et pas seulement ceux de centre-ville, permettre aux vélos et aux habitants de circuler en sécurité, et faciliter le covoiturage ou l'usage des transports collectifs. Parce que concevoir la ville pour les piétons de tous les âges et non plus exclusivement pour les voitures et les scooters bruyants et polluants, c'est juste donner envie d'y vivre ou d'y passer ses vacances.

Retrouvez-nous sur notre site : www.aspona.org ou sur www.facebook.com/ASPONA

Contact : info@aspona.org